

N'A PAYÉ QUE JUSQU'A 1862 INCLUSIVEMENT :

M. Couillard.

N'A PAYÉ QUE JUSQU'A 1861 INCLUSIVEMENT :

M. J. J. Desautels.

N'A PAYÉ QUE JUSQU'A 1860 INCLUSIVEMENT :

M. Quinn.

N. B.—Les retardataires sont exposés, le cas échéant, à se voir refuser des secours pécuniaires, ainsi qu'à être privés du bénéfice du Saint Sacrifice de la Messe.

I. G., Ptre., *Secrétaire*